

coopération. Leur but n'est pas du tout le même. Elles ne veulent pas réaliser de bénéfices pour leurs membres mais visent à leur fournir au prix de revient des biens et des services.

• (4.50 p.m.)

En outre, leur gamme de valeurs est totalement différente. L'important pour elles c'est que les gens progressent et s'améliorent, que la société se développe bien et harmonieusement grâce à une œuvre collective afin de réaliser un objectif qui soit dans l'intérêt commun. Voilà qui diffère de la conception ordinaire des entreprises traditionnelles, qui existe au Canada. Je ne saurais certes l'exprimer plus succinctement que la petite brochure du mouvement coopératif de la Saskatchewan, que j'ai sous les yeux. Elle s'intitule «Co-ops are People.» Voilà encore une bonne raison de ne pas renvoyer le bill au comité des affaires juridiques mais plutôt au comité permanent de la santé nationale et du bien-être si le ministre n'est pas tout à fait prêt à mettre sur pied son propre comité. Toutefois, je me réjouis de savoir qu'il en veut maintenant un et un bill de ce genre motive très bien son établissement. En voici des extraits:

Celui qui s'affilie à une association coopérative s'affilie automatiquement au mouvement coopératif, fraternité universelle de gens de toutes les couches sociales ayant tous un même objectif fondamental et acceptant les mêmes principes de coopération. Il est devenu membre d'une grande société internationale convaincue que les gens ordinaires peuvent collaborer à la gestion de leurs propres affaires économiques et sociales.

A mon avis, monsieur l'Orateur, voilà où réside la différence fondamentale entre le mouvement coopératif et toutes les autres organisations et entreprises commerciales. Celui-là estime que les gens peuvent gérer eux-mêmes leurs affaires économiques et sociales

Une coopérative est une association ouverte et libre dont les membres s'organisent pour faire face à leurs besoins en s'entraïdant. Le service est le mobile de la production et de la distribution.

Comme une famille, une coopérative est un groupe de personnes qui met en commun avantages et responsabilités. Les coopératives constituent une grande «communauté» engagée dans la commercialisation, la fabrication, la distribution, la consommation, le financement, les services et l'information.

Cette mesure législative constitue une innovation et le ministre a parfaitement raison de penser que depuis longtemps se faisait sentir le besoin d'un bill qui reconnaisse la différence fondamentale entre le mouvement coopératif et les autres formes ordinaires d'activités commerciales.

A la suite d'entretiens avec des personnes engagées dans le mouvement coopératif, certains d'entre nous ont appris que faute d'une législation fédérale concernant les coopératives, le mouvement en question s'est développé, au Canada, selon des méthodes provinciales et régionales. Ce mouvement s'est tellement développé qu'il a besoin de coordination et qu'il est prêt à accepter l'égide fédérale assurée par ce projet de loi. Les coopératives ne sont pas une fin en soi. Elles sont un moyen d'aider leurs membres à se développer et à mûrir, d'améliorer leurs conditions de vie et de renforcer leur liberté et leur indépendance. Le rôle du gouvernement devrait consister à aider les coopératives à réaliser ces importants objectifs.

[M<sup>me</sup> MacInnis.]

La portée et les conséquences de cette mesure législative vont, je pense, dépasser largement nos prévisions. Par exemple, cette mesure va permettre aux gens de diriger et de mener leurs propres affaires. Toutes les décisions sont prises par les membres de la société coopérative et par eux seuls, après discussion des faits. L'un des besoins dont nous sommes terriblement conscients au Canada c'est que les gens participent à la conduite de leurs propres affaires du niveau local jusqu'au niveau fédéral. Le mouvement coopératif peut encourager les gens, grâce à leur participation réelle dans les coopératives, à développer ce talent.

En second lieu, et cet objectif devrait être cher au ministre de la Consommation et des Corporations, le mouvement coopératif peut devenir un moyen encore plus puissant qu'à l'heure actuelle d'aider les gens à devenir des consommateurs intelligents. Le ministre donne toujours, et avec raison, des conseils aux consommateurs, il leur répète que s'ils ne veulent pas se laisser duper par divers procédés de commercialisation, ils doivent devenir des consommateurs intelligents et alertes.

Les membres des coopératives apprennent à le faire non pas simplement en comparant les prix des marchandises qui sont sur les rayons mais en prenant part à des discussions collectives au sujet de leurs propres affaires où ils se renseignent sur les méthodes de commercialisation, d'achat et de bonne consommation. Le ministre souhaite qu'il y ait plus de Ralph Naders au Canada. En favorisant l'essor des coopératives, nous pouvons faciliter la naissance, le développement et la venue à maturité d'autres Ralph Naders dans tout le Canada.

Les coopératives pourraient être utiles aux Canadiens d'autres façons. Lorsqu'elles seront assez puissantes, elles pourront jouer un rôle déterminant dans le contrôle des prix. Le ministre se préoccupe actuellement de trouver des méthodes permettant d'assurer ce contrôle sans avoir l'air de l'effectuer directement.

Il y a quelques années alors que je visitais la Suède, j'ai vu comment, dans un certain nombre de cas, les coopératives suédoises ont pu non seulement maintenir les prix à un niveau constant mais les faire baisser. Voici un exemple: la General Electric avait le monopole de fabrication des ampoules électriques dans le pays. Les coopératives suédoises ont décidé de mettre fin à ce monopole. Ils ont construit une usine qu'ils ont appelée Luma. Alors même que s'élevaient les murs de Luma, les prix des ampoules commençaient à baisser en Suède. Au moment où l'usine commençait à produire ses premières ampoules électriques, les prix avaient bien diminué. Le mouvement coopératif en Suède a connu d'autres succès analogues.

Le mouvement coopératif a contribué à freiner ou à stabiliser la montée des prix et a contribué aussi à abaisser les prix des denrées et des services que le consommateur ordinaire est appelé à payer.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Vu qu'il est cinq heures, la Chambre va maintenant passer à l'examen des affaires inscrites au nom des députés et énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motions et les bills publics.